

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-808095

172735

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : A2617

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HIRASS Noura

Date de naissance : 01/03/1988

Adresse : Heme Address

Tél. : 063084084

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

الدكتورة أمال بوعنامة
Dr. Amal BOUGHNAMA
DIPLATRE ALLERGOLOGUE
120, Bd. My. Idriss 1er - Casablanca
Tél: 05 22 26 02 59

Date de consultation : 23 JUIN 2023

Nom et prénom du malade : FAZIA BOURAOUA

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Néale : rhumatoïde

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 JUIN 2023	LA	⑦ 300	273	INP : INP : 091036160 الدكتورة أم كل بوعنامة Dr. Amal BOUGHNAMA EDIMATRE ALLERGOLOGUE 120, Bd My. Idriess 1er - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES Tél : 05 22 96 02 53

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMAPTE DE LA SECURITE de ELMANJRA BENCHEROUN 130, Bd My Driss 1er Tél 0522 86 22 45 - Casablanca	23/6/23	273.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

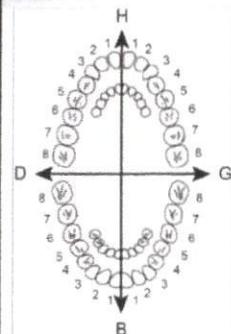
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

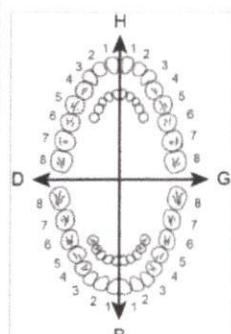
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	11433553
G	35533411	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr. Amal BOUGHNAMA

Pédiatre
Allergologue
Homéopathe



الدكتورة أمل بوغناما
اختصاصية في أمراض الطفل والرضيع
أمراض الحساسية والربو
الطب المثيل

Casablanca, le : 23 JUIN 2023 الدار البيضاء، في :

Enfant Femme Homme

20,00 M 300

203,00 Aym 1400 1200

21 Aden 31 Aden 31

223,00 Nadia Nadi

PHARMACIE DE LA SECURITE
Nadia ELMANAMA Bousfiha 1er
120, Bd My. Driss 1er Casablanca
Tél: 0522 86 22 45.

الدكتورة أمل بوغناما
Dr. Amal BOUGHNAMA
PEDIATRE ALLERGOLOGUE
120, Bd. My. Idriss 1er - Casablanca
Tél: 05 22 86 02 59

الرجو إحترام وصفة طبيبك

120، شارع مولاي إدريس الأول - الهاتف : عيادة : 05 22 86 02 59/60 - محمول : 05 22 86 02 55 99 - الدار البيضاء
120, Bd. Moulay Idriss 1er - Tél. : C : 05 22 86 02 59/60 - GSM : 06 61 26 55 99 - CASABLANCA

AZ

40 mg / ml Az

900 mg

Poudre pour suspension



Sanofi-Aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,

Aïn Sébaâ Casablanca

Avaxim 80 inj b1 ser 0,5 ml

PPV : 203,00 DH

E 118001 081356



NOUKA
pida)
ille - 1 dose
- 1 dose
dosis
SNO



bottu s.a.

82, Allée des Casuarinas - Aïn Sébaâ - Casablanca

S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

PPV : 70DH00

PER : 07/25

LOT : L2578